Rapport au titre du troisième pilier (non audité)

Pour la période terminée le 31 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

2 Remarques à l'intention du lecteur
2 Utilisation de ce document
2 Champ d'application de ce document
2 Mise en garde sur les énoncés prospectifs
3 Politique de communication

4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés des risques
4 Indicateurs clés – exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2]
5 Approche de la gestion des risques du Mouvement [OVA]
6 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1]

7 Composition des fonds propres et TLAC
7 Composition des fonds propres réglementaires [CC1]
10 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2]
12 Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA]
14 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1]
15 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3]

16 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires
16 Différences entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [LI1]
17 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2]
18 Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions [LIA]

19 Risque de crédit
19 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit [CRA]
20 Qualité de crédit des actifs [CR1]
21 Variations des stocks de prêts et de titres de dettes en défaut [CR2]
22 Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs [CRB]
23 Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs
23 Portefeuilles de prêts par régions géographiques
24 Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CRC]
25 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3]
26 Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit [CRD]

Risque de crédit (suite)
27 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR4]
28 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5]
29 Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (NI) [CRE]
30 NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6]
34 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI [CR8]
34 Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille [CR9]

36 Risque de contrepartie
36 Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (CCR) [CCRA]
37 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1]
37 Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) [CCR2]
38 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3]
39 Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4]
40 Nature des sûretés pour l'exposition au au risque de contrepartie (CCR) [CCR5]

Risque de contrepartie (suite)
40 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6]
41 Expositions sur les contreparties centrales (CCR) [CCR8]

42 Titrisation
42 Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation [SECA]
43 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1]
44 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4]

45 Mesures de contrôle macroprudentiel
45 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1]

46 Ratio de levier
46 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1]
47 Déclaration commune du ratio de levier [LR2]

48 Liquidité
48 Ratio de liquidité à court terme (LCR) [LIQ1]

49 Autres informations
49 Exigences de communication au titre du troisième pilier
51 Abréviations
52 Glossaire

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse https://www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs, et sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives financières est disponible sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité), à l'adresse https://lautorite.qc.ca/professionnels/institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie/lignes-directrices/. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles la ligne directrice de l'AMF découle, se retrouvent à l'adresse https://www.bis.org/bcbs/basel3_fr.htm.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement des caisses Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels et intermédiaires.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. De plus, l'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Les rapports du Mouvement comportent des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence possible de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croître grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Les énoncés prospectifs contenus dans les rapports du Mouvement représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM2 – Indicateurs clés – exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution[1])

		a	b	c	d	e
	(en millions de dollars et en pourcentage)	**Au 31 décembre 2020**	Au 30 septembre 2020	Au 30 juin 2020	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	**28 775 $**	28 374 $	27 973 $	27 502 $	24 990 $
1a	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues (PCA)[2]	**28 772**	28 372	27 971	s.o.	s.o.
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	**116 522**	116 773	113 475	112 856	110 798
3	TLAC en pourcentage des APR[3] (ligne 1 / ligne 2) (%)	**24,7 %**	24,3 %	24,7 %	24,4 %	22,6 %
3a	TLAC en pourcentage des APR[3] (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA[2]	**24,7**	24,3	24,7	s.o.	s.o.
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	**301 805 $**	304 861 $	291 261 $	273 219 $	274 995 $
5	TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier[3] (ligne 1 / ligne 4)	**9,5 %**	9,3 %	9,6 %	10,1 %	9,1 %
5a	TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier[3] (ligne 1a / ligne 4) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA[2]	**9,5**	9,3	9,6	s.o.	s.o.
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	**oui**	oui	oui	oui	oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	**non**	non	non	non	non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

[1] Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

[2] Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19 » de la section "Gestion du capital" du rapport de gestion.

[3] L'Autorité s'attend à ce que les exigences minimales TLAC soient respectées à compter du 1er avril 2022.

Fiche OVA – Approche de la gestion des risques du Mouvement

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
OVA.a)	La façon dont le modèle économique détermine et influence le profil de risque global et dont le profil de risque du Mouvement influe sur le degré de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration.	Rapport annuel 2020	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	64-67
			Cadre de gestion intégrée des risques	68-73
OVA.b)	La structure de gouvernance du risque, soit : les responsabilités assignées à tous les échelons du Mouvement et les relations entre les structures intervenant dans les processus de gestion des risques.	Rapport annuel 2020	Gouvernance en matière de gestion des risques	71-73
OVA.c)	Les canaux destinés à la communication, à la diffusion et au respect de la culture de risque au sein du Mouvement.	Rapport annuel 2020	Approche proactive de gestion des risques	70-71
			Gouvernance en matière de gestion des risques	71-73
OVA.d)	Le périmètre et les principales caractéristiques des systèmes de mesure du risque.	Rapport annuel 2020	Appétit pour le risque	70
			Mesure des risques	69
OVA.e)	Les processus encadrant la communication des informations relatives aux risques mis en place par le conseil d'administration et la direction. En particulier, le périmètre et les principaux éléments figurant dans les rapports sur l'exposition aux risques.	Rapport annuel 2020	Communication des risques	70
			Appétit pour le risque	70
OVA.f)	Les informations qualitatives sur les simulations de crise.	Rapport annuel 2020	Mesure des risques	69
OVA.g)	Les stratégies et processus destinés à la gestion, la couverture et l'atténuation des risques découlant du modèle économique du Mouvement et les processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture et d'atténuation.	Rapport annuel 2020	Cadre de gestion intégrée des risques	68-73

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

		a	b	c
		APR[1]		**Exigences minimales de fonds propres[2]**
	(en millions de dollars)	**Au 31 décembre 2020**	Au 30 septembre 2020	**Au 31 décembre 2020**
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)	**89 637 $**	90 625 $	**7 171 $**
2	dont approche standard (AS)	**17 484**	17 645	**1 399**
3	dont approche fondée sur les notations internes (NI)	**72 153**	72 980	**5 772**
4	Risque de contrepartie	**4 406**	4 746	**353**
5	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	**4 406**	4 746	**353**
6	dont méthode des modèles internes (MMI)	**-**	-	**-**
7	Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	**-**	-	**-**
8	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	**-**	-	**-**
9	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	**-**	-	**-**
10	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	**111**	105	**8**
11	Risque de règlement	**-**	-	**-**
12	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	**97**	109	**8**
13	dont approche fondée sur les notations internes (NI)	**-**	-	**-**
14	dont approche prudentielle (AP) fondée sur les notations internes	**-**	-	**-**
15	dont approche standard (AS)/approche prudentielle simplifiée (APS)	**97**	109	**8**
16	Risque de marché	**2 561**	2 453	**205**
17	dont approche standard (AS)	**390**	428	**31**
18	dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	**2 171**	2 025	**174**
19	Risque opérationnel	**13 705**	13 462	**1 096**
20	dont approche indicateur de base	**-**	-	**-**
21	dont approche standard	**13 705**	13 462	**1 096**
22	dont approche de mesure avancée	**-**	-	**-**
23	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	**9 407**	9 103	**753**
24	Ajustement du plancher	**177**	-	**14**
25	**Total (1 + 4 + 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 12 + 16 + 19 + 23 + 24)**	**120 101 $**	120 603 $	**9 608 $**

(1) Les APR présentés comprennent le facteur scalaire de 6 % appliqué sur les APR évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit.

(2) L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

	(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2020	Renvois[1]	Au 30 septembre 2020	Au 30 juin 2020	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A : instruments et réserves						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	**4 889 $**	A + B	4 889 $	4 889 $	4 889 $	4 889 $
2	Réserves admissibles et excédents non répartis	**23 132**	C + D	22 436	21 945	22 668	21 222
3	Encours accumulés d'autres revenus généraux (et autres réserves) et cumul des autres éléments du résultat global	**1 308**	E	1 185	1 046	460	223
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1A	**125**	F	132	141	154	238
5	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	**-**		-	-	-	-
6	**Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires**	**29 454**		28 642	28 021	28 171	26 572
	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A : ajustements réglementaires						
7	Ajustements de valorisation prudentiels	**-**		-	-	-	-
8	Écarts d'acquisition (nets du passif d'impôt différé correspondant)	**150**	G + H	150	121	6	6
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	**354**	I + J	389	362	100	103
10	Actifs d'impôts différés, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	**111**	K + L	137	179	196	167
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	**466**	M	501	531	441	(22)
12	Déficit de provisions pour pertes attendues[2]	**138**	Note	280	277	358	458
13	Gain sur vente de produits de la titrisation	**-**		-	-	-	-
14	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	**-**		-	-	-	-
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées après prise en compte du montant de compensation autorisée (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	**-**		-	-	-	-
16	Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	**-**		-	-	-	-
17	Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	**25**	B	25	28	39	27
18	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant supérieur à 10 % des fonds propres de l'entité)	**-**		-	-	-	-
19	Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant supérieur à 10 % des fonds propres de l'entité)	**1 784**	N + O	1 180	908	963	1 253
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	**-**		-	-	-	-
21	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	**-**		-	-	-	-
22	Montant supérieur au seuil de 15 %	**-**		-	-	-	-
23	dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	**-**		-	-	-	-
24	dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	**-**		-	-	-	-
25	dont : actif d'impôt différé résultant de différences temporaires	**-**		-	-	-	-
26	Autres ajustements réglementaires spécifiques[3]	**(29)**	Note	(20)	(20)	-	-
27	Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	**138**	X	140	142	334	31
28	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A**	**3 137**		2 782	2 528	2 437	2 023
29	**Total des fonds propres de la catégorie 1A**	**26 317**		25 860	25 493 $	25 734 $	24 549 $
29a	**Total des fonds propres de la catégorie 1A sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des provisions pour pertes de crédit attendues (PCA)[3]**	**26 284 $**		25 837 $	25 472	s.o.	s.o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 9.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

	(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2020	Renvois[1]	Au 30 septembre 2020	Au 30 juin 2020	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
	Instruments de fonds propres de la catégorie 1B						
30	Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	**- $**		- $	- $	- $	- $
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	**-**		-	-	-	-
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	**-**		-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 1B	**-**		-	-	-	-
34	Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	**-**		-	-	-	-
35	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	**-**		-	-	-	-
36	**Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires**	**-**		-	-	-	-
	Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37	Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	**-**		-	-	-	-
38	Participations croisées sous forme de fonds propres de la catégorie 1B	**-**		-	-	-	-
39	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)	**-**		-	-	-	-
40	Participations significatives aux fonds propres des banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	**138**	X	140	142	144	-
41	Ajustements réglementaires spécifiques	**(138)**	X	(140)	(142)	(334)	(31)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	**-**		-	-	190	31
43	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B**	**-**		-	-	-	-
44	**Total fonds propres de la catégorie 1B**	**-**		-	-	-	-
45	**Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)**	**26 317**		25 860	25 493	25 734	24 549
45a	**Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA[3]**	**26 284**		25 837	25 472	s.o.	s.o.
	Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46	Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis[4]	**1 023**	P	998	1 004	25	25
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2	**495**	Q	488	454	510	687
48	Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	**-**		-	-	-	-
49	dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés	**-**		-	-	-	-
50	Provisions	**105**	R	96	95	101	77
51	**Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires**	**1 623**		1 582	1 553	636	789
	Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52	Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2[4]	**-**		-	-	-	-
53	Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	**-**		-	-	-	-
54	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant supérieur au seuil de 10%)	**-**		-	-	-	-
55	Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	**826**	S + T	826	826	826	820
56	Ajustements réglementaires spécifiques	**-**		-	-	(190)	(31)
57	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2**	**826**		826	826	636	789
58	**Total de fonds propres de la catégorie 2**	**797**		756	727	-	-
59	**Total des fonds propres (1A + 1B et 2)**	**27 114**		26 616	26 220	25 734	24 549
59a	**Total des fonds propres (1A + 1B et 2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA[3]**	**27 111**		26 614	26 218	s.o.	s.o.
60	**Total des actifs pondérés en fonction des risques**	**120 101 $**		120 603 $	117 148 $	115 921 $	113 861 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 9.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

	(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2020	Renvois[1]	Au 30 septembre 2020	Au 30 juin 2020	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019
	Ratios et coussins de fonds propres						
61	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	**21,9 %**		21,4 %	21,8 %	22,2 %	21,6 %
61a	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA[3]	**21,9**		21,4	21,7	s. o.	s. o.
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	**21,9**		21,4	21,8	22,2	21,6
62a	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA[3]	**21,9**		21,4	21,7	s. o.	s. o.
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	**22,6**		22,1	22,4	22,2	21,6
63a	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques) sans l'application des dispositions transitoires pour le provisionnement des PCA[3]	**22,6**		22,1	22,4	s. o.	s. o.
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	**3,5**		3,5	3,5	3,5	3,5
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	**2,5**		2,5	2,5	2,5	2,5
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	**s. o.**		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	**1,0**		1,0	1,0	1,0	1,0
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	**19,1**		18,6	18,9	18,7	18,1
	Minima nationaux						
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	**8,0**		8,0	8,0	8,0	8,0
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	**9,5**		9,5	9,5	9,5	9,5
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	**11,5**		11,5	11,5	11,5	11,5
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs d'autres entités financières	**337 $**	U	447 $	136 $	133 $	136 $
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	**2 824**	V	2 718	2 654	2 703	2 583
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes de l'impôt différé correspondant)	**-**		-	-	-	-
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net de l'impôt différé correspondant)	**939**	W	923	908	534	726
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2						
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	**134**		117	114	101	77
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	**134**		117	114	101	77
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	**s. o.**		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	**s. o.**		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Instruments de fonds propres destinés à être éliminés d'ici le 1er janvier 2022						
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de la catégorie 1A destinés à être éliminés	**420**		420	420	420	630
81	Montants exclus des fonds propres de la catégorie 1A en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	**-**		-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de la catégorie 1B destinés à être éliminés	**-**		-	-	-	-
83	Montants exclus des fonds propres de la catégorie 1B en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	**-**		-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de la catégorie 2 destinés à être éliminés	**618**		618	618	618	928
85	Montants exclus des fonds propres de la catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	**-**		-	-	-	-

(1) Renvois au bilan réglementaire combiné. Se reporter au tableau « Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan » de ce rapport.

(2) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(3) Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par l'AMF le 31 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de la catégorie 1A une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de la catégorie 2. Le montant est soumis à des restrictions, dont un facteur scalaire qui ira en décroissant chaque année jusqu'en 2022, et est également ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale.

(4) Les données au 30 juin 2020 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan
Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire[1]	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Renvois au tableau des fonds propres[2]
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**12 126 $**	**826 $**	**11 300 $**		
Valeurs mobilières	**87 668**	**31 491**	**56 177**		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				**337 $**	**U**
Autres valeurs mobilières				**55 840**	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**9 658**	**(259)**	**9 917**		
Prêts	**212 533**	**2 649**	**209 884**		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				**126**	**S**
Autres prêts				**209 758**	
Provisions pour pertes de crédit	**(1 112)**	**(6)**	**(1 106)**		
Provision générale comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				**(105)**	**R**
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				**(1 001)**	
Actif net des fonds distincts	**19 093**	**19 093**	**-**	**-**	
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**328**	**-**	**328**		
Primes à recevoir	**2 803**	**2 803**	**-**		
Instruments financiers dérivés	**5 820**	**336**	**5 484**		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**2 499**	**14**	**2 485**		
Actifs de réassurance	**1 962**	**1 962**	**-**		
Actifs au titre de droits d'utilisation	**565**	**(334)**	**899**		
Immeubles de placement	**924**	**910**	**14**		
Immobilisations corporelles	**1 541**	**472**	**1 069**		
Goodwill	**156**	**115**	**41**		**G**
Immobilisations incorporelles	**424**	**256**	**168**		**I**
Actifs d'impôt différé	**1 154**	**348**	**806**		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				**153**	**K**
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				**(42)**	**L**
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et excédant le seuil réglementaire correspondant au panier de 15 % des fonds propres de la catégorie 1A				**-**	
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				**939**	**W**
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				**(70)**	**J**
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				**(6)**	**H**
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				**(168)**	
Autres				**-**	
Placements dans des entreprises associées et des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**1 189**	**(4 707)**	**5 896**		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				**138**	**N**
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire correspondant au panier de 15 % de fonds propres de la catégorie 1A				**-**	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				**2 824**	**V**
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				**1 646**	**O**
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire correspondant au panier de 15 % des fonds propres de la catégorie 1A				**-**	
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				**138**	**X**
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				**700**	**T**
Autres ajustements liés aux participations				**450**	
Autres éléments	**2 704**	**711**	**1 993**		
Total de l'actif	**362 035 $**	**56 680 $**	**305 355 $**		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)
Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire[1]	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Renvois au tableau des fonds propres[2]
Passif					
Dépôts	225 236 $	(616) $	225 852 $		
Autres passifs					
Acceptations	328	-	328		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	1	9 352		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 152	211	18 941		
Instruments financiers dérivés	4 884	94	4 790		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	6 810	93	6 717		
Obligations locatives	633	(339)	972		
Passifs des contrats d'assurance	34 827	34 827	-		
Passif net des fonds distincts	19 089	19 089	-		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	3 107	674	2 433		
Passifs d'impôt différé	372	235	137		
Autres	6 488	1 609	4 879		
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-		
Obligations subordonnées	1 493	-	1 493		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2 qui seront éliminées progressivement				495 $	Q
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				998	P
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de la catégorie 2				-	
Total du passif	331 772	55 878	275 894		
Capitaux propres					
Capital social	5 021	-	5 021		
Parts permanentes et de ristournes				125	F
Parts de qualification				25	P
Parts de qualification, permanentes et de ristournes exclues du calcul des fonds propres de la catégorie 1A				(18)	
Parts de capital de la Fédération				4 864	A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				25	B
Capital-actions	-	-	-		
Actions privilégiées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 1A				-	
Actions privilégiées exclues du calcul des fonds propres réglementaires				-	
Excédents non répartis	1 874	58	1 816		C
Cumul des autres éléments du résultat global	1 302	(6)	1 308		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				674	
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				466	M
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance				169	
Autres				(1)	
Réserves	21 316	-	21 316		D
Participations ne donnant pas le contrôle	750	750	-		
Parts incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 1A				-	
Parts incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 1				-	
Parts incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				-	
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires				-	
Total des capitaux propres	30 263	802	29 461		
Total du passif et des capitaux propres	362 035 $	56 680 $	305 355 $		

[1] Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2020 du Mouvement Desjardins à la section 2.3 du rapport de gestion.

[2] Se reporter au tableau « Composition des fonds propres réglementaires » de ce rapport.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 31 décembre 2020

	Caractéristiques	Parts de qualification	Parts permanentes	Parts de ristournes	Parts de qualification	Parts de capital F
1	Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Caisses Desjardins du Québec	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
3	Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec	Québec	Québec
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Traitement réglementaire :					
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A	Instrument catégorie 1A	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Inéligible	Inéligible	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de capital	Parts de capital	Parts de qualification	Parts de capital
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	25 149 $	107 533 $	16 968 $	100 $	4 889 464 $
9	Valeur nominale de l'instrument	5 $	10 $	1 $	5 $	10 $
10	Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11	Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
12	Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	Variable	Variable	s. o.	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	0,5 % annuel	0,5 % annuel	s. o.	4,25 % annuel
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	Oui	Oui	s. o.	Oui
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	Entièrement discrétionnaire	Entièrement discrétionnaire	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	Non	Non	s. o.	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	Non cumulatif	Non cumulatif	s. o.	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination					
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec[(1)]	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec[(1)]	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec[(1)]	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec[(1)]	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec[(1)]
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Oui	Oui	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	Rachat par l'émetteur non limité au cas de liquidation	Rachat par l'émetteur non limité au cas de liquidation	s. o.	s. o.

(1) Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2020

	Caractéristiques	Billet de premier rang Série J	Billets subordonnés FPUNV	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1	Émetteur	Capital Desjardins inc.	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CA14006ZAF41	31430WDW1 / CA31430WDW16	CA31430WCG74	31429KAD5 / 31429LAD3
3	Droit régissant l'instrument	Québec	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.	Contractuel
	Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Instrument catégorie 2	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	495 024 $	997 983 $	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument	500 000 000 $	1 000 000 000 $	1 000 000 000 $	1 000 000 000 $ US
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	15 décembre 2011	26 mai 2020	4 octobre 2019	10 février 2020
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	15 décembre 2026	26 mai 2030	4 octobre 2024	10 février 2025
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À n'importe quelle date à partir du 15 décembre 2021, au prix de remboursement anticipé	À partir du 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	À n'importe quelle date après le 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,954 % par année jusqu'au 15 décembre 2021. Après cette date, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,67 %	2,856 % par année jusqu'au 26 mai 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 2,11 %	2,417 % par année	2,05 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	Voir Note (1)	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	Toujours converti en totalité	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	Voir Note (2)	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	Obligatoire	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	Fédération des caisses Desjardins du Québec	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Oui	Non	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	Absence du critère relatif aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Événements déclencheurs FPUNV:
i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou
ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

(2) En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) ÷ prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus pour plus de détails.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution[1])
Au 31 décembre 2020

		a
	(en millions de dollars)	**Montants**
	Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements	
1	Instruments de fonds propres de catégorie 1A éligibles	**25 730 $**
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements de TLAC	**-**
3	Instruments de catégorie 1 non éligibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	**-**
4	Autres ajustements	**-**
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	**-**
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	**779**
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	**-**
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	**-**
9	Autres ajustements	**-**
10	Instruments de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	**779**
11	**TLAC liée aux fonds propres réglementaires**	**26 509**
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires	
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus	**2 266**
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	**-**
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	**-**
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1er janvier 2022	**-**
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	**-**
17	**TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements**	**2 266**
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements	
18	**TLAC avant déductions**	**28 775**
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	**-**
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	**-**
21	Autres ajustements de TLAC	**-**
22	**TLAC après déductions**	**28 775 $**
	Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC	
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	**116 522 $**
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	**301 805 $**
	Ratios TLAC[2] et coussins de fonds propres	
25	**TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)**	**24,7 %**
26	**TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)**	**9,5**
27	**Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution**	**s. o.**
28	Coussin spécifique à l'établissement (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	**3,5**
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	**2,5**
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution financière	**-**
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	**1,0**

(1) Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.
(2) L'Autorité s'attend à ce que les exigences minimales TLAC soient respectées à compter du 1er avril 2022.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique
Au 31 décembre 2020

	(en millions de dollars)	Rang de créancier					
		1 (rang le plus bas)	2	3	4	5 (rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne[1]	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit[2]	5 200 $	- $	1 500 $	2 273 $	s. o.	**8 973 $**
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	-	-	s. o.	**-**
4	**Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)**	**5 200 $**	**- $**	**1 500 $**	**2 273 $**	**s. o.**	**8 973 $**
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	5 200	-	1 500	2 273	s. o.	**8 973**
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an mais inférieure à deux ans	-	-	-	-	s. o.	**-**
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans mais inférieure à cinq ans	-	-	-	2 273	s. o.	**2 273**
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans mais inférieure à dix ans	-	-	1 500	-	s. o.	**1 500**
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	-	s. o.	**-**
10	**Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels**	**5 200 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**s. o.**	**5 200 $**

[1] À l'instar des banques canadiennes, le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci.
[2] Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires
Au 31 décembre 2020

	a	b	c	d	e	f	g
			Valeurs comptables des éléments[1]				
(en millions de dollars)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 126 $	11 300 $	11 300 $	- $	- $	- $	- $
Titres au coût amorti	29	17	13	-	4	-	-
Titre à la juste valeur par le biais du résultat net	34 960	8 579	483	-	4	8 092	-
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	52 679	47 581	47 581	-	-	-	-
Prêt et provision pour pertes de crédit	211 421	208 778	208 652	-	-	-	126
Instruments financiers dérivés	5 820	5 484	-	5 479	-	412	5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 658	9 917	-	9 917	-	9 371	-
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 189	5 896	2 903	-	-	-	2 993
Actif incluant les primes à recevoir et les actifs de réassurance	23 858	-	-	-	-	-	-
Actif au titre du droit d'utilisation	565	899	899	-	-	-	-
Terrains, bâtiments et matériel	2 465	1 083	1 083	-	-	-	-
Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	580	209	-	-	-	-	209
Actifs d'impôt différé	1 154	806	806	-	-	-	-
Autres actifs	5 531	4 806	4 806	-	-	-	-
Total de l'actif	**362 035 $**	**305 355 $**	**278 526 $**	**15 396 $**	**8 $**	**17 875 $**	**3 333 $**
Passif							
Dépôts	225 236 $	225 852 $	- $	- $	- $	- $	225 852 $
Engagements relatifs aux valeurs mobilières	28 505	28 293	-	18 941	-	-	-
Instruments financiers dérivés	4 884	4 790	-	4 790	-	-	-
Passif net des fonds distincts et des contrats d'assurance	34 827	-	-	-	-	548	-
Passifs d'impôt différé	372	137	-	-	-	-	137
Obligations locatives	633	972	-	-	-	-	972
Acceptations et sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	7 138	7 045	-	-	-	-	7 045
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies et autres passifs	28 684	7 312	-	-	-	-	7 312
Obligations subordonnées	1 493	1 493	-	-	-	-	1 493
Total du passif	**331 772 $**	**275 894 $**	**- $**	**23 731 $**	**- $**	**548 $**	**242 811 $**

[1] Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)
Au 31 décembre 2020

	a	b	c	d	e	f	g
			Valeurs comptables des éléments				
(en millions de dollars)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Fonds propres							
Capital social	5 021 $	5 021 $	- $	- $	- $	- $	5 021 $
Capital-actions	-	-	-	-	-	-	-
Excédents non répartis	1 874	1 816	-	-	-	-	1 816
Cumul des autres éléments du résultat global	1 302	1 308	-	-	-	-	1 308
Réserves	21 316	21 316	-	-	-	-	21 316
Capitaux propres – part revenant au groupe	**29 513**	**29 461**	**-**	**-**	**-**	**-**	**29 461**
Participations ne donnant pas le contrôle	**750**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des capitaux propres	**30 263**	**29 461**	**-**	**-**	**-**	**-**	**29 461**
Total du passif et des capitaux propres	**362 035 $**	**305 355 $**	**- $**	**23 731 $**	**- $**	**548 $**	**272 272 $**

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers
Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e
			Éléments soumis au [1] :			
	(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	302 022 $	278 526 $	8 $	15 396 $	17 875 $
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	24 279	-	-	23 731	548
3	**Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire**	**277 743**	**278 526**	**8**	**(8 335)**	**17 327**
4	Hors bilan[2]	125 576	57 339	-	-	-
5	Écarts de valorisation	-	-	-	-	-
6	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	3 983	(283)	-	4 266	-
7	Écarts découlant de la prise en compte de provisions	958	958	-	-	-
8	Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-	-	-	-
9	Ajustement au titre des dérivés	3 897	-	-	3 897	-
10	Expositions liées aux opérations de financement par titres [3]	37 882	-	-	37 882	-
11	Autres écarts	-	-	-	-	-
12	**Valeur réglementaire des expositions[4]**	**450 039 $**	**336 540 $**	**8 $**	**37 710 $**	**17 327 $**

[1] Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.
[2] L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent crédit lorsqu'applicable.
[3] Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.
[4] Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

Fiche LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
LIA.a)	Expliquer l'origine de tout écart significatif constaté entre les montants figurant dans les colonnes a et b du tableau LI1.	Informations financières complémentaires	Tableau 5 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et des capitaux propres	8

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

RISQUE DE CRÉDIT

Fiche CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRA.a)	Les différentes composantes du profil de risque de crédit du Mouvement découlant du modèle économique.	Rapport annuel 2020	Risque de crédit	75-85
CRA.b)	Les critères et les approches retenus pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer des limites de ce risque.	Rapport annuel 2020	Gestion du risque de crédit	75-81
CRA.c)	La structure et l'organisation de la gestion du risque de crédit et de la fonction de contrôle de ce risque.	Rapport annuel 2020	Gouvernance en matière de gestion des risques	71-73
CRA.d)	Les liens entre la gestion du risque de crédit et les fonctions de contrôle des risques, de conformité et d'audit interne.	Rapport annuel 2020	Gouvernance en matière de gestion des risques	71-73
CRA.e)	Le périmètre et les principaux éléments des informations sur l'exposition au risque de crédit et sur la fonction de gestion de ce risque communiqués à la direction et au conseil d'administration.	Rapport annuel 2020	Mesure des risques	69
			Communication des risques	70
			Appétit pour le risque	70
			Approche proactive de gestion des risques	70-71
			Gouvernance en matière de gestion des risques	71-73

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs

Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes des						
	Type d'exposition (en millions de dollars)	Expositions en défaut (a)	Expositions non défaillantes (b)	Provisions / dépréciations (c)	Provisions spécifiques (d)	Provisions générales (e)	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI (f)	Valeurs nettes (a + b - c)
1	Prêts	1 704 $	208 378 $	1 106 $	148 $	958 $	790 $	**208 976 $**
1.1	Emprunteurs souverains et banques centrales	-	362	-	-	-	-	**362**
1.2	Organismes publics hors administration centrale	-	3 112	-	-	-	-	**3 112**
1.3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	**-**
1.4	Institutions de dépôt et banques	-	376	1	-	1	-	**375**
1.5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	**-**
1.6	Entreprises	693	41 669	295	140	155	250	**42 067**
1.7	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	422	30 656	609	2	607	371	**30 469**
1.8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	527	121 487	188	4	184	122	**121 826**
1.9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	46	10 623	12	2	10	47	**10 657**
1.10	Actions	-	-	-	-	-	-	**-**
1.11	Prêts en souffrance[1]	-	-	-	-	-	-	**-**
1.12	Catégories plus risquées	16	93	1	-	1	-	**108**
1.13	Autres prêts	-	-	-	-	-	-	**-**
2	Titres de dettes	-	58 612	-	-	-	8	**58 612**
3	Expositions hors bilan	255	124 419	78	-	78	156	**124 596**
4	**Total**	**1 959 $**	**391 409 $**	**1 184 $**	**148 $**	**1 036 $**	**954 $**	**392 184 $**

[1] Les expositions liées aux prêts en souffrance sont reflétées entièrement dans la colonne « Expositions en défaut ».

Tableau CR2 – **Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut**
Pour la période de six mois terminée le 31 décembre 2020

	(en millions de dollars)	Emprunteurs souverains et banques centrales	Organismes publics hors administration centrale	Banques multilatérales de développement	Institutions de dépôt et banques
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	**- $**	**13 $**	**- $**	**- $**
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	-	-	-	-
3	Retours à un état non défaillant	-	(25)	-	-
4	Montants annulés	-	-	-	-
5	Autres variations	-	12	-	-
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**

		Entreprises d'investissement	Entreprises	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	Garantis par des biens immobiliers résidentiels
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	**- $**	**589 $**	**457 $**	**532 $**
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	-	801	401	239
3	Retours à un état non défaillant	-	(742)	(306)	(221)
4	Montants annulés	-	(25)	(174)	(4)
5	Autres variations	-	69	44	(19)
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)**	**- $**	**692 $**	**422 $**	**527 $**

		Garantis par des biens immobiliers commerciaux	Actions	Prêts en souffrance[1]	Catégories plus risquées
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	**40 $**	**- $**	**- $**	**104 $**
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	36	-	-	14
3	Retours à un état non défaillant	(39)	-	-	(82)
4	Montants annulés	-	-	-	-
5	Autres variations	9	-	-	(20)
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)**	**46 $**	**- $**	**- $**	**16 $**

		Autres prêts	Total des prêts	Titres de dette	**Total**
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	**- $**	**1 735 $**	**- $**	**1 735 $**
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	-	1 491	-	**1 491**
3	Retours à un état non défaillant	-	(1 415)	-	**(1 415)**
4	Montants annulés	-	(203)	-	**(203)**
5	Autres variations	-	95	-	**95**
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)**	**- $**	**1 703 $**	**- $**	**1 703 $**

[1] Les expositions liées aux prêts en souffrance sont reflétées entièrement dans la colonne « Expositions en défaut ».

Fiche CRB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRB.a)	Périmètre et définition comptable des termes « en souffrance » ou « déprécié » s'agissant des expositions et différences, le cas échéant, entre les définitions comptables et réglementaires des termes « en souffrance » et « en défaut ».	Rapport annuel 2020	Gestion du risque de crédit	75-81
			Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables	126-145
CRB.b)	Expositions en souffrance (échues depuis plus de 90 jours) jugées non dépréciées et motifs de cette évaluation.	Rapport annuel 2020	Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables	126-145
			Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	206-210
CRB.c)	Description des méthodes employées pour déterminer les dépréciations.	Rapport annuel 2020	Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables	126-145
CRB.d)	Définition du terme « exposition structurée » retenue par le Mouvement.	Rapport annuel 2020	Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables	126-145
CRB.e)	Ventilation des expositions par échéance résiduelle.	Rapport annuel 2020	Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	206-210
CRB.g)	Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance.	Rapport annuel 2020	Tableau 43 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés	84
CRB.h)	Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées.	Rapport annuel 2020	Allègement relatif à un prêt	81

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2020			Pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2020
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit	Radiations et recouvrements
Hypothécaires résidentiels	136 208 $	374 $	191 $	2 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	25 310	212	545	335
Aux organismes publics[1]	3 017	-	-	-
Aux entreprises				
Agriculture	9 738	125	23	5
Mines, pétrole et gaz	389	44	17	1
Services publics	720	-	-	-
Construction	3 904	117	61	13
Fabrication	4 324	111	71	9
Commerce de gros	1 568	35	20	2
Commerce de détail	3 389	73	32	5
Transport	1 359	34	25	3
Industrie de l'information	312	14	5	-
Finance et assurances	855	1	2	-
Immobilier	10 573	43	28	1
Services professionnels	887	8	6	2
Gestion de sociétés	993	9	7	-
Services administratifs	353	13	4	2
Enseignement	255	2	1	-
Soins de santé	3 666	35	14	1
Arts et spectacles	786	19	11	8
Hébergement	1 834	48	31	3
Autres services	1 133	6	11	4
Autres entreprises	960	-	7	-
Total des prêts aux entreprises	**47 998**	**737**	**376**	**59**
Total des prêts	**212 533 $**	**1 323 $**	**1 112 $**	**396 $**

[1] Y compris les prêts aux gouvernements.

Portefeuille de prêts par régions géographiques

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2020			Pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2020
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit	Radiations et recouvrements
Canada				
Québec	193 489 $	1 133 $	873 $	319 $
Autres provinces canadiennes	18 639	190	233	107
Total – Canada	**212 128**	**1 323**	**1 106**	**426**
Autres pays	405	-	6	(30)
Total	**212 533 $**	**1 323 $**	**1 112 $**	**396 $**

Fiche CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRC.a)	Les principales caractéristiques des politiques et processus de compensation d'éléments de bilan et hors bilan en indiquant dans quelle mesure le Mouvement y a recours	Rapport annuel 2020	Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	154-155
CRC.b)	Les principales caractéristiques des politiques et processus d'évaluation et de gestion des sûretés	Rapport annuel 2020	Atténuation du risque de crédit	80
CRC.c)	Des renseignements sur la concentration des risques de marché ou de crédit dans les instruments d'atténuation du risque de crédit employés (par type de garantie, de sûreté ou de dérivé de crédit)	Rapport annuel 2020	Atténuation du risque de crédit	80

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)
Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f	g
	(en millions de dollars)	**Expositions non garanties (valeurs comptables brutes) (a)**	**Expositions garanties par des sûretés (b)**	**Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert (c)**	**Expositions garanties par des garanties financières (d)**	**Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert (e)**	**Expositions garanties par des dérivés de crédit (f)**	**Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert (g)**
1	Prêts	172 698 $	36 121 $	34 987 $	2 212 $	1 291 $	- $	- $
1.1	Emprunteurs souverains et banques centrales	362	-	-	-	-	-	-
1.2	Organismes publics hors administration centrale	2 874	238	238	-	-	-	-
1.3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-
1.4	Institutions de dépôt et banques	375	-	-	-	-	-	-
1.5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
1.6	Entreprises	37 639	4 554	4 249	490	179	-	-
1.7	Portefeuilles réglementaires de la clientèle de détail	28 110	1 726	1 438	974	921	-	-
1.8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	93 758	28 429	27 910	528	158	-	-
1.9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9 475	1 172	1 150	219	32	-	-
1.10	Actions	-	-	-	-	-	-	-
1.11	Prêts en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
1.12	Catégories plus risquées	105	2	2	1	1	-	-
1.13	Autres prêts	-	-	-	-	-	-	-
2	Titres de dettes	58 612	-	-	-	-	-	-
3	**Total**	**231 310 $**	**36 121 $**	**34 987 $**	**2 212 $**	**1 291 $**	**- $**	**- $**
4	Dont en défaut	1 108 $	500 $	444 $	9 $	4 $	- $	- $

Fiche CRD – Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRD	Les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) auxquels l'entité fait appel et les raisons des variations constatées sur la période considérée.	Rapport annuel 2020	Risque de contrepartie et d'émetteur	84-85

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Elles sont utilisées dans le calcul des exigences de fonds propres pour une portion peu significative des classes d'actifs « Entreprises », « Banques », « Emprunteurs souverains » ainsi que pour la classe d'actif « Portefeuille de négociation ».

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)[1]

Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC[2]		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC[2]		APR et proportion des APR	
	(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
	Classes d'actifs						
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	9 793 $	- $	9 793 $	- $	- $	- %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 461	10 435	7 223	730	1 591	20,01
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques et institutions de dépôts	1 956	73	1 956	35	404	20,29
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	6 449	5 918	6 332	1 870	7 525	91,75
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 637	3 600	867	702	1 176	74,95
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 484	172	1 468	9	1 259	85,24
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	578	37	571	2	573	100,00
10	Actions	255	-	255	-	255	100,15
11	Prêts en souffrance	88	8	83	1	92	109,52
12	Catégories plus risquées	87	28	87	15	152	149,02
13	Autres actifs[3]	15 505	-	15 505	-	4 457	28,75
14	**Total**	**45 293 $**	**20 271 $**	**44 140 $**	**3 364 $**	**17 484 $**	**36,81 %**

(1) Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(2) Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques[1]

Au 31 décembre 2020

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
	Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)[2]
(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Classes d'actifs										
1 Emprunteurs souverains et banques centrales	9 793 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	**9 793 $**
2 Organismes publics hors administration centrale	-	-	7 953	-	-	-	-	-	-	**7 953**
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
4 Banques et institutions de dépôts	-	-	1 984	-	-	-	7	-	-	**1 991**
5 Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
6 Entreprises	-	-	637	-	338	-	7 227	-	-	**8 202**
7 Portefeuilles de détail réglementaire	-	-	-	-	-	1 569	-	-	-	**1 569**
8 Garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	422	-	-	1 055	-	-	**1 477**
9 Garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	573	-	-	**573**
10 Actions	-	-	-	-	-	-	255	-	-	**255**
11 Prêts en souffrance	-	-	-	-	-	-	71	13	-	**84**
12 Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	102	-	**102**
13 Autres actifs[3]	10 957	-	179	-	-	-	4 364	-	5	**15 505**
14 **Total**	**20 750 $**	**- $**	**10 753 $**	**422 $**	**338 $**	**1 569 $**	**13 552 $**	**115 $**	**5 $**	**47 504 $**

(1) Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(2) Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Fiche CRE – Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (NI)

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRE.d)	Périmètre sur lequel l'Autorité accepte cette approche.	Rapport annuel 2020	Actifs pondérés en fonction des risques (APR) Accord de Bâle sur les fonds propres	60-61 73-74
CRE.e)	Pour chaque portefeuille, part des ECD au sein du groupe (en pourcentage du total des ECD) concernées par les approches standard, NI fondation et NI avancée et proportion de portefeuilles inclus dans un plan de sortie.	Rapport annuel 2020	Tableau 37 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])	77

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Conception et développement des modèles

La conception et le développement des modèles reposent sur la première ligne de défense, qui doit impérativement :

- utiliser un choix de modèles dont la pertinence doit être prouvée préalablement à son développement. Le choix de modélisation doit alors être documenté;
- s'assurer que le risque du portefeuille de crédit est noté à l'intérieur de systèmes de notation conformément aux exigences réglementaires et en fonction du profil de risque de l'organisation;
- prendre en considération les éléments sous-jacents aux paramètres de risque, notamment : la définition de défaut, la segmentation, les sûretés ARC, les garants reconnus et la gouvernance;
- respecter les principes et indicateurs d'appétit pour le risque (AR), lorsqu'applicables;
- inclure des méthodes de mesure portant sur des analyses de sensibilité, des sources d'incertitude et des niveaux de conservatisme;
- respecter les encadrements en vigueur tels qu'élaborés par la vice-présidence Gestion intégrée des risques et Risque de crédit (VPGIRRC).

De plus, les modèles doivent reposer sur une documentation exhaustive, détaillée et accessible, comportant :

- les techniques de modélisation adoptées, les hypothèses et approximations utilisées, les sources de données utilisées, les données utilisées, les données indirectes employées ainsi que toutes les faiblesses et les limites pertinentes du modèle;
- un inventaire des modèles mis à jour, afin d'y inclure notamment le segment visé, et ce dans le cadre du test utilisation;
- une liste mise à jour des utilisations des modèles.

Les modèles ainsi développés ne sont implantés qu'après avoir fait l'objet d'une validation indépendante par la deuxième ligne de défense, lorsqu'applicable, et d'une approbation par l'instance requise telle que définie dans les directives. Ultimement, la troisième ligne de défense s'assure que les travaux de la deuxième ligne sont réellement indépendants de la première et se garde un droit de regard d'auditer les travaux des deux lignes en question.

Principales caractéristiques des modèles approuvés

Les modèles internes PD et PCD particuliers et entreprise de détail approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles de notation comportementaux utilisés dans les opérations ou encore sur des classes de garantie. En effet, les modèles NI particulier et entreprise de détail PD sont segmentés à partir de modèles comportementaux pour lesquels les données remontent jusqu'à 2005.

Pour la clientèle entreprise non détail, les modèles internes PD et PCD approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles statistiques et des modèles experts utilisés lors de l'évaluation du risque à l'octroi ou lors de sa révision. L'historique des données de ces modèles NI remontent à leur implantation en 2016.

Dans le cas de la PD, l'évaluation se fait sur l'image de l'ensemble du portefeuille en fonction d'une définition du défaut de 12 mois. Pour la PCD, la méthode utilisée est dite courante, donc qui représente la dernière évaluation établie sur le flux, et vise à quantifier l'ensemble des flux associés au défaut.

Quant au facteur de conversion en équivalent-crédit (FCEC), celui-ci aussi se base sur des données allant jusqu'à 2005, mais est segmenté en fonction soit du taux d'utilisation ou de la notation comportementale.

Tableau CR6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f
(en millions de dollars et en pourcentage)	Fourchette de PD (%)	**Expositions au bilan brutes initiales**	**Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC**	**FCEC moyen**	**ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC**	**PD moyenne**	**Nombre de débiteurs**
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	39 595 $	3 924 $	45,44 %	76 471 $	0,02 %	103
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	5	49,66	3	24,87	1
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	39 595	3 929	45,45	76 474	0,02	104
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 537	1 804	23,93	3 904	0,08	108
	0,15 à < 0,25	-	677	30,72	208	0,24	14
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	24	50	49,01	45	27,96	5
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	3 561	2 531	26,43	4 157	0,38	127
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 074	1 859	78,81	3 345	0,08	4 847
	0,15 à < 0,25	11 301	1 641	50,53	11 097	0,18	10 733
	0,25 à < 0,50	14 812	4 329	49,23	13 035	0,35	14 596
	0,50 à < 0,75	7 686	2 046	41,96	6 631	0,57	9 594
	0,75 à < 2,50	19 157	6 245	43,52	19 394	1,37	21 061
	2,50 à < 10,00	7 641	2 147	40,73	6 934	4,88	10 567
	10,00 à < 100,00	1 637	475	46,27	1 488	19,47	2 301
	100,00 (défaut)	711	164	-	549	100,00	1 065
	Sous-total	65 019	18 906	48,27	62 473	2,48	74 764
Total de la clientèle non détail		**108 175 $**	**25 366 $**	**45,80 %**	**143 104 $**	**1,11 %**	**74 995**

Tableau CR6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)
Au 31 décembre 2020

		g	h	i	j	k	l
(en millions de dollars et en pourcentage)	Fourchette de PD (%)	PCD moyenne	Échéance moyenne[1]	APR[2]	Proportion des APR	Perte attendue[3]	Provisions[4]
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	25,69 %	2,3	7 826 $	10,23 %	4 $	s. o.
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	s. o.
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	s. o.
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	s. o.
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	s. o.
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	s. o.
	10,00 à < 100,00	74,52	1,0	11	408,04	1	s. o.
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	s. o.
	Sous-total	25,69	2,3	7 837	10,25	5	79 $
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	57,92	0,3	1 343	34,39	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	10,26	1,0	21	10,20	-	s. o.
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	s. o.
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	s. o.
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	s. o.
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	s. o.
	10,00 à < 100,00	70,12	0,5	174	388,67	9	s. o.
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	s. o.
	Sous-total	55,67	0,4	1 538	37,00	10	15
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	39,84	2,9	694	20,74	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	18,47	4,5	2 192	19,75	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	28,41	3,8	4 883	37,46	12	s. o.
	0,50 à < 0,75	24,33	4,0	2 756	41,58	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	26,22	3,7	11 295	58,24	69	s. o.
	2,50 à < 10,00	21,82	3,7	4 661	67,20	74	s. o.
	10,00 à < 100,00	32,79	3,8	2 336	157,07	104	s. o.
	100,00 (défaut)	30,36	3,4	1 269	231,99	103	s. o.
	Sous-total	25,54	3,9	30 086	48,17	376	402
Total de la clientèle non détail		**26,49 %**	**2,9**	**39 461 $**	**27,58 %**	**391 $**	**496 $**

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 33.

Tableau CR6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)
Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f
(en millions de dollars et en pourcentage)	Fourchette de PD (%)	**Expositions au bilan brutes initiales**	**Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC**	**FCEC moyen**	**ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC**	**PD moyenne**	**Nombre de débiteurs**
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement – Expositions assurées	0,00 à < 0,15	9 $	11 $	50,00 %	6 916 $	0,08 %	18 219
	0,15 à < 0,25	7 771	26	50,00	451	0,18	32 081
	0,25 à < 0,50	33	-	42,82	1	0,43	238
	0,50 à < 0,75	5 808	26	50,00	256	0,56	28 516
	0,75 à < 2,50	5 952	26	50,00	213	1,28	29 758
	2,50 à < 10,00	1 752	8	50,00	47	4,57	8 185
	10,00 à < 100,00	272	2	50,00	9	24,25	1 267
	100,00 (défaut)	178	-	-	12	100,00	735
	Sous-total	21 775	99	49,60	7 905	0,34	118 999
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement – Expositions non assurées	0,00 à < 0,15	35 041	13 299	62,54	36 435	0,08	492 913
	0,15 à < 0,25	19 997	6 822	65,74	24 036	0,22	297 466
	0,25 à < 0,50	3	1	79,67	-	0,27	31
	0,50 à < 0,75	12 973	3 174	62,49	14 702	0,52	177 192
	0,75 à < 2,50	9 827	1 752	59,52	10 655	1,23	115 820
	2,50 à < 10,00	2 283	313	56,52	2 413	3,96	26 736
	10,00 à < 100,00	438	45	49,91	451	19,93	5 893
	100,00 (défaut)	263	37	-	251	100,00	3 807
	Sous-total	80 825	25 443	63,00	88 943	0,78	1 119 858
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 542	21 713	48,41	13 053	0,05	1 745 907
	0,15 à < 0,25	569	2 487	35,20	1 444	0,20	320 772
	0,25 à < 0,50	1 616	15 927	52,45	9 970	0,31	2 617 141
	0,50 à < 0,75	339	360	63,95	569	0,68	28 959
	0,75 à < 2,50	1 273	2 066	34,42	1 985	1,09	397 692
	2,50 à < 10,00	3 234	3 314	29,20	4 202	3,40	942 351
	10,00 à < 100,00	901	485	26,79	1 031	19,48	227 463
	100,00 (défaut)	105	23	-	105	100,00	16 823
	Sous-total	10 579	46 375	46,96	32 359	1,59	6 297 108
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	761	1 821	48,32	1 631	0,09	44 429
	0,15 à < 0,25	1 008	1 526	51,43	1 768	0,19	46 186
	0,25 à < 0,50	1 983	2 211	39,86	2 750	0,38	96 570
	0,50 à < 0,75	157	18	47,18	66	0,65	2 772
	0,75 à < 2,50	2 347	1 227	51,97	2 634	1,27	68 169
	2,50 à < 10,00	696	202	45,04	643	4,69	18 293
	10,00 à < 100,00	213	58	14,89	182	20,05	6 398
	100,00 (défaut)	171	21	-	127	100,00	3 543
	Sous-total	7 336	7 084	46,47	9 801	2,48	286 360
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 183	707	70,76	1 679	0,08	82 819
	0,15 à < 0,25	959	4	28,95	947	0,19	71 372
	0,25 à < 0,50	1 279	166	61,41	1 341	0,37	79 697
	0,50 à < 0,75	1 070	64	57,87	1 107	0,53	44 939
	0,75 à < 2,50	5 486	29	57,84	5 260	1,84	267 784
	2,50 à < 10,00	878	22	56,04	694	4,03	49 356
	10,00 à < 100,00	392	1	52,94	320	22,91	141 667
	100,00 (défaut)	143	1	-	86	100,00	58 618
	Sous-total	11 390	994	67,42	11 434	2,61	796 252
Total de la clientèle de détail		**131 905 $**	**79 995 $**	**52,27 %**	**150 442 $**	**1,01 %**	**8 618 577**

Tableau CR6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)
Au 31 décembre 2020

		g	h	i	j	k	l
(en millions de dollars et en pourcentage)	Fourchette de PD (%)	PCD moyenne	Échéance moyenne[1]	APR[2]	Proportion des APR	Perte attendue[3]	Provisions[4]
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement Expositions assurées	0,00 à < 0,15	33,02 %	s. o.	484 $	7,00 %	2 $	s. o.
	0,15 à < 0,25	30,24	s. o.	55	12,14	-	s. o.
	0,25 à < 0,50	24,60	s. o.	-	18,52	-	s. o.
	0,50 à < 0,75	34,12	s. o.	78	30,34	-	s. o.
	0,75 à < 2,50	34,67	s. o.	114	53,55	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	33,06	s. o.	50	106,28	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	35,12	s. o.	19	212,97	1	s. o.
	100,00 (défaut)	31,99	s. o.	51	423,87	-	s. o.
	Sous-total	32,94	s. o.	851	10,76	5	8 $
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement Expositions non assurées	0,00 à < 0,15	18,34	s. o.	1 384	3,80	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	19,59	s. o.	2 168	9,02	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	15,19	s. o.	-	8,06	-	s. o.
	0,50 à < 0,75	20,09	s. o.	2 514	17,11	15	s. o.
	0,75 à < 2,50	20,68	s. o.	3 329	31,24	27	s. o.
	2,50 à < 10,00	20,38	s. o.	1 476	61,16	19	s. o.
	10,00 à < 100,00	19,90	s. o.	533	118,09	18	s. o.
	100,00 (défaut)	17,92	s. o.	597	237,48	-	s. o.
	Sous-total	20,42	s. o.	12 001	13,49	95	119
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	83,39	s. o.	383	2,93	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	90,95	s. o.	148	10,29	3	s. o.
	0,25 à < 0,50	85,68	s. o.	1 362	13,66	26	s. o.
	0,50 à < 0,75	73,58	s. o.	126	22,16	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	88,88	s. o.	762	38,39	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	81,79	s. o.	3 351	79,73	116	s. o.
	10,00 à < 100,00	65,43	s. o.	1 851	179,66	132	s. o.
	100,00 (défaut)	79,15	s. o.	1 100	1 048,70	-	s. o.
	Sous-total	83,81	s. o.	9 083	28,07	304	90
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	61,30	s. o.	251	15,46	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	59,54	s. o.	436	24,65	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	54,38	s. o.	954	34,67	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	21,49	s. o.	12	18,88	-	s. o.
	0,75 à < 2,50	60,55	s. o.	1 817	68,98	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	60,79	s. o.	607	94,39	18	s. o.
	10,00 à < 100,00	60,18	s. o.	247	135,77	22	s. o.
	100,00 (défaut)	51,30	s. o.	867	679,72	-	s. o.
	Sous-total	58,39	s. o.	5 191	52,97	69	52
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	68,20	s. o.	269	16,03	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	91,76	s. o.	360	38,05	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	67,75	s. o.	601	44,74	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	39,82	s. o.	350	31,57	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	39,37	s. o.	2 675	50,90	38	s. o.
	2,50 à < 10,00	42,92	s. o.	454	65,35	12	s. o.
	10,00 à < 100,00	41,97	s. o.	335	104,66	31	s. o.
	100,00 (défaut)	45,95	s. o.	522	608,80	-	s. o.
	Sous-total	51,65	s. o.	5 566	48,68	90	55
Total de la clientèle détail		**37,25 %**	**s. o.**	**32 692 $**	**21,73 %**	**563 $**	**324 $**

(1) Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.
(2) Inclut le facteur scalaire de 6 % appliqué sur les APR évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit.
(3) La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.7.1 de la ligne directrice de l'AMF.
(4) Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.7.2 de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

Au 31 décembre 2020

		a
	(en millions de dollars)	**Valeurs des APR**
1	**APR à la fin de la période précédente**	**72 980 $**
2	Montant des actifs[1]	**152**
3	Qualité des actifs[2]	**(1 685)**
4	Mise à jour des modèles[3]	**879**
5	Méthodologie et politique[4]	**-**
6	Acquisitions et cessions[5]	**-**
7	Mouvements de devises[6]	**(173)**
8	Autres	**-**
9	**APR à la fin de la période considérée**	**72 153 $**

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.
(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.
(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.
(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.
(5) Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.
(6) Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Tableau CR9 – NI – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

Au 31 décembre 2020

a	b	c	d	e	f		g	h	i
					Nombre de débiteurs				
(en pourcentage)	**Fourchette de PD**	**Note externe équivalente**	**PD moyenne pondérée**	**Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs**	**Fin d'année précédente**	**Fin d'année**	**Débiteurs en défaut au cours de l'année**	**Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année**	**Taux de défaut annuel historique moyen**
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	AAA to A-	0,02 %	0,02 %	94	103	-	-	- %
	0,15 à < 0,25	BBB+	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	BBB to BBB-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	BB+	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	BB to BB-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	B+ to B	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	B- to C	24,87	12,29	1	1	-	-	-
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA to A-	0,08	0,05	88	108	-	-	-
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,24	0,12	11	14	-	-	-
	0,25 à < 0,50	BBB to BBB-	-	-	9	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	BB+	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	BB to BB-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	B+ to B	-	-	1	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	B- to C	27,96	21,45	-	5	-	-	-
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	AAA to A-	0,08	0,09	2 333	4 847	2	-	0,08
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,18	0,22	27 247	10 733	35	7	0,18
	0,25 à < 0,50	BBB to BBB-	0,35	0,35	9 996	14 596	32	2	0,39
	0,50 à < 0,75	BB+	0,57	0,59	4 934	9 594	26	1	0,71
	0,75 à < 2,50	BB to BB-	1,37	1,51	14 629	21 061	118	7	0,88
	2,50 à < 10,00	B+ to B	4,88	5,19	5 678	10 567	196	3	3,09
	10,00 à < 100,00	B- to C	19,47	20,75	1 314	2 301	179	7	21,21
Total des clientèles non détail					**66 335**	**73 930**	**588**	**27**	

Tableau CR9 – NI – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2020

a	b	c	d	e	f		g	h	i
					Nombre de débiteurs				
(en pourcentage)	Fourchette de PD	Note externe équivalente	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Fin d'année précédente	Fin d'année	Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	- %	66 704	18 219	-	-	- %
	0,15 à < 0,25	2	0,18	0,15	-	32 081	43	1	0,39
	0,25 à < 0,50	3	0,43	-	45 660	238	-	-	-
	0,50 à < 0,75	4	0,56	0,62	36 725	28 516	108	5	0,78
	0,75 à < 2,50	5	1,28	1,47	30 850	29 758	256	28	1,54
Expositions assurées	2,50 à < 10,00	6	4,57	4,55	9 206	8 185	259	10	3,91
	10,00 à < 100,00	7	24,25	55,87	3 693	1 267	978	50	16,48
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08	0,07	427 959	492 913	213	15	0,06
	0,15 à < 0,25	2	0,22	0,23	-	297 466	448	20	0,19
	0,25 à < 0,50	3	0,27	-	265 403	31	-	-	-
	0,50 à < 0,75	4	0,52	0,55	169 233	177 192	614	52	0,44
	0,75 à < 2,50	5	1,23	1,23	122 236	115 820	1 115	79	1,05
Expositions non assurées	2,50 à < 10,00	6	3,96	4,12	33 214	26 736	1 119	57	3,40
	10,00 à < 100,00	7	19,93	50,59	10 808	5 893	6 003	350	17,12
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	0,00 à < 0,15	1	0,05	0,05	1 820 882	1 745 907	1 078	22	0,05
	0,15 à < 0,25	2	0,20	0,20	330 658	320 772	740	17	0,18
	0,25 à < 0,50	3	0,31	0,30	587 950	2 617 141	5 969	97	0,21
	0,50 à < 0,75	4	0,68	0,68	61 196	28 959	288	15	0,59
	0,75 à < 2,50	5	1,09	1,08	3 292 873	397 692	4 177	103	0,91
	2,50 à < 10,00	6	3,40	3,41	252 293	942 351	36 175	5 002	2,90
	10,00 à < 100,00	7	19,48	29,97	346 623	227 463	99 380	1 040	17,59
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	1	0,09	0,09	28 922	44 429	34	1	0,12
	0,15 à < 0,25	2	0,19	0,19	38 322	46 186	105	3	0,27
	0,25 à < 0,50	3	0,38	0,38	56 229	96 570	357	36	0,32
	0,50 à < 0,75	4	0,65	0,65	961	2 772	10	-	1,04
	0,75 à < 2,50	5	1,27	1,29	68 679	68 169	1 342	77	1,93
	2,50 à < 10,00	6	4,69	4,63	20 626	18 293	1 162	20	5,57
	10,00 à < 100,00	7	20,05	19,10	9 369	6 398	2 177	72	21,25
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1	0,08	0,11	59 522	82 819	55	8	0,08
	0,15 à < 0,25	2	0,19	0,19	-	71 372	163	15	0,16
	0,25 à < 0,50	3	0,37	0,42	99 047	79 697	388	41	0,36
	0,50 à < 0,75	4	0,53	0,52	124 121	44 939	74	5	0,27
	0,75 à < 2,50	5	1,84	1,80	155 223	267 784	3 168	196	1,22
	2,50 à < 10,00	6	4,03	3,76	244 983	49 356	2 938	424	3,17
	10,00 à < 100,00	7	22,91	45,66	48 286	141 667	22 520	1 566	20,20
Total des clientèles de détail					**8 868 456**	**8 535 051**	**193 456**	**9 427**	

RISQUE DE CONTREPARTIE

Fiche CCRA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (CCR)

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CCRA.a)	La méthode appliquée pour fixer les limites opérationnelles de fonds propres en regard des expositions au risque de contrepartie et sur les contreparties centrales (CC).	Rapport annuel 2020	Gestion du risque de crédit Risque de contrepartie et d'émetteur	75-81 84-85
CCRA.b)	Les politiques relatives aux garanties et autres instruments d'atténuation du risque de crédit ainsi que les évaluations du risque de contrepartie, y compris pour les expositions sur les CC.	Rapport annuel 2020	Risque de contrepartie et d'émetteur Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers Note 20 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	84-85 154-155 188-197
CCRA.c)	Les politiques concernant les expositions au risque de corrélation défavorable.	Rapport annuel 2020	Risque de contrepartie et d'émetteur	84-85
CCRA.d)	L'impact en termes de montant des sûretés que le Mouvement devrait fournir en cas d'abaissement de la note de crédit.	Rapport annuel 2020	Cotes de crédit des titres émis et en circulation	97

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche[1]

Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f
	(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS – RCC (pour les dérivés)	3 719 $	143 $	s. o.	1,4	3 897 $	2 161 $
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	- $	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	-	-
4	Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 379	372
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	-
6	**Total**	**3 719 $**	**143 $**	**- $**	**s. o.**	**5 276 $**	**2 533 $**

[1] Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (présentés au tableau RCC2) et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau RCC8).

Tableau CCR2 – Exigences de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)

Au 31 décembre 2020

		a	b
	(en millions de dollars)	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
	Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC avancée	**- $**	**- $**
1	(i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	s. o.	-
2	(ii) Composante VaR en situation de crise (y compris multiplicateur x 1)[1]	s. o.	-
3	**Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC standard**	**3 837**	**1 854**
4	**Total des portefeuilles soumis à l'exigence AEC**	**3 837 $**	**1 854 $**

[1] Depuis le 31 mars 2020, le multiplicateur de la valeur à risque simulée a été réduit dans le calcul du risque de marché conformément aux mesures d'allégement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques[1]

Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
	(en millions de dollars)	**0 %**	**10 %**	**20 %**	**50 %**	**75 %**	**100 %**	**150 %**	**Autres**	**Exposition totale au risque de crédit**
	Pondération des risques / Portefeuille réglementaire									
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	**- $**
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	43	-	-	-	-	-	**43**
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
4	Banques et institutions de dépôt	-	-	285	-	-	-	-	-	**285**
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
6	Entreprises	-	-	20	30	-	517	-	-	**567**
7	Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
11	Prêts en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	11	-	**11**
13	Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
14	**Total**	**- $**	**- $**	**348 $**	**30 $**	**- $**	**517 $**	**11 $**	**- $**	**906 $**

[1] Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

Tableau CCR4 – NI – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars et en pourcentage)	Fourchette de PD (%)	a ECD après prise en compte des techniques ARC	b PD moyenne	c Nombre de débiteurs	d PCD moyenne	e Échéance moyenne	f APR[1]	g Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	931 $	0,02 %	150	10,00 %	0,33	4 $	0,43 %
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	931	0,02	150	10,00	0,33	4	0,43
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	3 139	0,08	4 129	65,41	2,06	1 468	46,75
	0,15 à < 0,25	-	0,05	103	14,95	1,57	-	61,14
	0,25 à < 0,50	1	0,16	11	53,96	0,08	1	63,88
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	1	0,76	15	42,55	0,08	1	178,19
	2,50 à < 10,00	16	3,33	48	95,98	0,02	37	230,04
	10,00 à < 100,00	-	27,96	2	65,99	1,00	1	365,78
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	3 157	0,10	4 308	65,59	2,05	1 508	47,74
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	58	0,11	176	82,82	1,89	31	54,01
	0,15 à < 0,25	14	0,19	493	78,71	3,01	7	52,15
	0,25 à < 0,50	55	0,32	754	82,74	2,03	54	97,90
	0,50 à < 0,75	34	0,59	364	81,88	4,34	56	160,77
	0,75 à < 2,50	99	1,43	1 269	78,91	3,22	185	186,27
	2,50 à < 10,00	16	4,34	711	79,17	2,38	41	266,39
	10,00 à < 100,00	5	17,39	548	71,07	1,02	22	403,53
	100,00 (défaut)	1	38,71	2	32,61	1,50	7	1 116,31
	Sous-total	282	1,54	4 317	82,36	2,75	403	142,68
Total (tous portefeuilles)		**4 370 $**	**0,17 %**	**8 775**	**54,85 %**	**1,73**	**1 915 $**	**43,80 %**

[1] Inclut le facteur scalaire de 6 % appliqué sur les APR évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit.

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
1	Encaisse – Devise locale	- $	1 311 $	- $	13 $	18 675 $	9 919 $
2	Encaisse – Autres devises	-	2 951	-	746	-	-
3	Dette souveraine locale	84	-	6	-	-	-
4	Autres dettes souveraines	-	-	-	-	8 526	15 961
5	Dette publique	-	-	-	-	1 387	2 976
6	Obligations d'entreprises	29	-	83	-	3	4
7	Actions	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-
	Total	**113 $**	**4 262 $**	**89 $**	**759 $**	**28 591 $**	**28 860 $**

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

Au 31 décembre 2020

		a	b
	(en millions de dollars)	Protection achetée	Protection vendue
	Montants notionnels		
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	- $	- $
2	Swaps de défaut de crédit indiciels	-	649
3	Swaps sur rendement total	159	159
4	Options de crédit	-	-
5	Autres dérivés de crédit	-	-
6	**Total des montants notionnels**	**159 $**	**808 $**
	Justes valeurs		
7	Juste valeur positive (actif)	- $	21 $
8	Juste valeur négative (passif)	5	-

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)
Au 31 décembre 2020

		a	b
	(en millions de dollars)	**ECD après prise en compte des techniques ARC**	**APR**
1	**Expositions sur les CC éligibles (total)**	**482 $**	**19 $**
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	447	9
3	i) Dérivés de gré à gré	82	2
4	ii) Marchés dérivés organisés	338	6
5	iii) Cessions temporaires de titres	27	1
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-
7	Dépôt de garantie initial séparé	-	-
8	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	35	10
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-
11	**Expositions sur les CC non éligibles (total)**	**- $**	**- $**
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	-	-
13	i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	ii) Marchés dérivés organisés	-	-
15	iii) Cessions temporaires de titres	-	-
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-
17	Dépôt de garantie initial séparé	-	-
18	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-

TITRISATION

Fiche SECA – Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts[1]

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
SECA.a)	Les objectifs du Mouvement en matière de titrisation et de retitrisation en indiquant notamment dans quelle mesure lesdites opérations transfèrent du Mouvement à d'autres entités le risque de crédit constitué par les expositions titrisées sous-jacentes, ainsi que les types de risques supportés ou conservés.	Rapport annuel 2020	Entités structurées Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers Note 13 – Intérêts détenus dans d'autres entités Note 29 – Engagements, garanties et passifs éventuels	64 167 173-176 204-206
SECA.b)	Une liste des : • structures ad hoc où le Mouvement agit comme mandataire (mais non comme émetteur, à l'instar des structures d'émission de PCAA), en indiquant si le Mouvement consolide ces entités sur son périmètre de consolidation réglementaire; • entités affiliées i) gérées ou conseillées par le Mouvement et ii) investissant dans les expositions de titrisation que le Mouvement a titrisées ou dans des structures ad hoc, dont le Mouvement est mandataire; • entités auxquelles le Mouvement apporte un soutien implicite, en indiquant l'impact associé en termes de fonds propres pour chacune d'entre elles, conformément aux paragraphes 551 et 546 des dispositions relatives à la titrisation.	Rapport annuel 2020	Actifs pondérés en fonction des risques Entités structurées Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques Note 6 – Valeurs mobilières Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers Note 13 – Intérêts détenus dans d'autres entités Note 29 – Engagements, garanties et passifs éventuels	60-61 64 64 156-157 167 173-176 204-206
SECA.c)	Un résumé des politiques comptables du Mouvement applicables aux activités de titrisation.	Rapport annuel 2020	Risque de contrepartie et d'émetteur Risque de liquidité Programmes et stratégies de financement	84-85 91-97 95-96
SECA.d)	Le cas échéant, les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) utilisés pour les opérations de titrisation, en indiquant les types d'expositions visées pour chaque organisme.	Rapport annuel 2020	Risque de contrepartie et d'émetteur	84-85

[1] Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

Au 31 décembre 2020

		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Entité financière agissant comme émetteur			Entité financière agissant comme mandataire			Entité financière agissant comme investisseur		
	(en millions de dollars)	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Synthétiques	Sous-total
1	**De détail (total), dont :**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Autres expositions à la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	**De gros (total), dont :**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**8 $**	**- $**	**8 $**
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	4	-	4
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	4	-	4

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)
Au 31 décembre 2020

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)			
	(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (y compris AEI)	TITR-NE	AS APS	1 250 %
1	**Expositions totales**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**8 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**8 $**
2	Titrisation classique	-	-	-	-	8	-	-	-	8
3	Dont titrisation	-	-	-	-	4	-	-	-	4
4	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont de gros	-	-	-	-	4	-	-	-	4
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	4	-	-	-	4
7	Dont prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non prioritaire	-	-	-	-	4	-	-	-	4
9	Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		j	k	l	m	n	o	p	q
		APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	(en millions de dollars)	TITR-NI (y compris AEI)	TITR-NE	AS APS	1 250 %	TITR-NI (y compris AEI)	TITR-NE	AS APS	1 250 %
1	**Expositions totales**	**- $**	**- $**	**- $**	**97 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**8 $**
2	Titrisation classique	-	-	-	97	-	-	-	8
3	Dont titrisation	-	-	-	45	-	-	-	4
4	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont de gros	-	-	-	45	-	-	-	4
6	Dont retitrisation	-	-	-	52	-	-	-	4
7	Dont prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non prioritaire	-	-	-	52	-	-	-	4
9	Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-

MESURES DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique
Au 31 décembre 2020

	a	b	c	d	e
(en millions de dollars et en pourcentage)	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Canada	- %	230 159 $	81 914 $	s. o.	s. o.
États-Unis	-	146	208	s. o.	s. o.
France	-	69	69	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00	122	24	s. o.	s. o.
Autres pays	-	35	14	s. o.	s. o.
Total		230 531 $	82 229 $		

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier
Au 31 décembre 2020

	(en millions de dollars)	a
1	Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	**362 035 $**
2	Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	**(56 679)**
3	Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	**-**
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	**(1 505)**
5	Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	**1 552**
6	Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	**21 470**
7	Autres ajustements[(1)]	**(18 948)**
8	**Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier**	**307 925 $**

(1) Depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales et les titres émis par des états souverains respectant les critères d'admissibilité au titre d'actifs liquides de haute qualité ont été exclus du total de l'exposition au ratio de levier conformément aux mesures d'allégement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

	(en millions de dollars)	a **Au 31 décembre 2020**	b Au 30 septembre 2020
	Expositions sur éléments de bilan		
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres [SFT], mais sûretés incluses)	**271 010 $**	273 596 $
2	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III)	**-**	-
3	**Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 et 2)**	**271 010**	273 596
	Expositions sur dérivés		
4	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	**3 720**	3 738
5	Majorations pour PFE associées à toutes les transactions sur dérivés	**258**	435
6	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	**-**	-
7	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	**-**	-
8	(Volet CC exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	**-**	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	**-**	-
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	**-**	-
11	**Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)**	**3 978**	4 173
	Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)		
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	**9 915**	10 137
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	**-**	-
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	**1 552**	1 672
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	**-**	-
16	**Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)**	**11 467**	11 809
	Autres expositions sur éléments hors bilan		
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	**124 872**	122 504
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	**(103 402)**	(101 577)
19	**Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)**	**21 470**	20 927
	Expositions sur fonds propres et total des expositions		
20	Fonds propres de base (Tier 1)	**26 317**	25 860
20a	Fonds propres de base (Tier 1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA[(1)]	**26 284**	25 837
21	**Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)**	**307 925 $**	310 505 $
	Ratio de levier		
22	Ratio de levier de Bâle III	**8,5 %**	8,3 %
22a	Ratio de levier sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA[(1)]	**8,5 %**	8,3 %

(1) Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19 » de la section "Gestion du capital" du rapport de gestion.

LIQUIDITÉ

Tableau LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)
Au 31 décembre 2020

		a	b
	(en millions de dollars)	**Valeur totale non pondérée**	**Valeur totale pondérée**
	Actifs liquides de haute qualité		
1	Total HQLA	**s. o.**	**47 028 $**
	Sorties de trésorerie		
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**91 158 $**	**5 998**
3	Dépôts stables	**44 540**	**1 336**
4	Dépôts moins stables	**46 618**	**4 662**
5	Financement de gros non garantis, dont :	**34 412**	**17 911**
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**8 653**	**2 057**
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**16 791**	**6 886**
8	Dettes non garanties	**8 968**	**8 968**
9	Financement de gros garantis	**s. o.**	**13**
10	Exigences supplémentaires, dont :	**15 021**	**3 634**
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**1 333**	**1 216**
12	Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	**644**	**644**
13	Facilités de crédit et de liquidité	**13 044**	**1 774**
14	Autres obligations de financement contractuelles	**3 898**	**2 209**
15	Autres obligations de financement conditionnelles	**93 631**	**2 343**
16	**Total des sorties de trésorerie**	**s. o.**	**32 108 $**
	Entrées de trésorerie		
17	Prêts garantis (par ex. prises en pension)	**13 040**	**39**
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**3 377**	**1 689**
19	Autres entrées de trésorerie	**516**	**516**
20	**Total des entrées de trésorerie**	**16 933 $**	**2 244 $**
21	Total HQLA	**s. o.**	**47 028 $**
22	Total des sorties nettes de trésorerie	**s. o.**	**29 864**
23	Ratio de liquidité à court terme (%)	**s. o.**	**157,5 %**

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

	Tableaux et fiches	Fréquence	Dernière publication	
			Rapport[1]	Page
	Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques			
KM2	Indicateurs clés – exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	4
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Ce rapport	5
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	6
	Composition des fonds propres et TLAC			
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	7
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	10
CCA	Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	12
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Semestrielle	Ce rapport	14
TLAC3	Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Semestrielle	Ce rapport	15
	Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires			
LI1	Différence entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Annuelle	Ce rapport	16
LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Annuelle	Ce rapport	17
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Ce rapport	18
	Risque de crédit			
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	19
CR1	Qualité de crédit des actifs	Semestrielle	Ce rapport	20
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	Semestrielle	Ce rapport	21
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Ce rapport	22
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle	Ce rapport	24
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Semestrielle	Ce rapport	25
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	26
CR4	Approche standard – exposition au risque de crédit et effets d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Semestrielle	Ce rapport	27
CR5	Approche standard – expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Semestrielle	Ce rapport	28
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (NI)	Annuelle	Ce rapport	29
CR6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Semestrielle	Ce rapport	30
CR7	NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Semestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle	Ce rapport	34
CR9	NI – contrôle ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Ce rapport	34
CR10	NI – financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Semestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	

[1] Indique le dernier rapport au titre du troisième pilier dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport[1]	Page
	Risque de contrepartie			
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	Annuelle	Ce rapport	36
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	Semestrielle	Ce rapport	37
CCR2	Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	Semestrielle	Ce rapport	37
CCR3	Approche standard – expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Semestrielle	Ce rapport	38
CCR4	NI – expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Semestrielle	Ce rapport	39
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	Semestrielle	Ce rapport	40
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Semestrielle	Ce rapport	40
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales (CC)	Semestrielle	Ce rapport	41
	Titrisation			
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Ce rapport	42
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Semestrielle	Ce rapport	43
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Semestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Semestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Semestrielle	Ce rapport	44
	Risque de marché			
MRA	Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle	Le Mouvement a reporté la divulgation des informations propres au risque de marché à la deuxième phase d'implantation des exigences de communication du troisième pilier.	
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Semestrielle		
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle		
MR2	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)	Trimestrielle		
MR3	Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)	Semestrielle		
MR4	Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	Semestrielle		
	Mesures de contrôle macroprudentiel			
CCyB1	Répartition géographique des expositions au crédit utilisées dans le coussin contracyclique	Semestrielle	Ce rapport	45
	Ratio de levier			
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	46
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	47
	Liquidité			
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Ce rapport	48

[1] Indique le dernier rapport au titre du troisième pilier dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	**HQLA**	Actifs liquides de haute qualité (*High quality liquid assets*)
AEI	Approche basée sur les évaluation interne	**ICFV**	Immobilier commercial à forte volatilité
AS	Approche standard	**IFIS-G**	Institution financière d'importance systémique globale
APS	Approche prudentielle simplifiée	**IFIS-i**	Institution financière d'importance systémique intérieure
AT1	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*)	**IFRS**	Normes internationales d'information financière
Approche NE	Approche fondée sur les notations externes	**IRC**	Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (*Incremental Risk Charge*)
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	**LCR**	Ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio*)
AMF	Autorité des marchés financiers	**LCSF**	*Loi sur les coopératives de services financiers*
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	**MMI**	Méthode des modèles internes
ARC	Atténuation du risque de crédit	**NSFR**	Ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio*)
BRI	Banque des règlements internationaux	**OEEC**	Organisme externe d'évaluation du crédit
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières	**PA**	Perte attendue
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	**PCD**	Perte en cas de défaut
CC	Contrepartie centrale	**PD**	Probabilité de défaut
CCE	Contrepartie centrale éligible	**PFE**	Exposition future potentielle (*Potential future exposure*)
CET1	Fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*)	**RCC**	Risque de contrepartie
ECD	Exposition en cas de défaut	**SFT**	Cessions temporaires de titres (*Securities financing transactions*)
EPAE	Exposition positive attendue effective	**sVaR**	Valeur à risque en situation de crise
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	**T2**	Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit	**TLAC**	Capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity*)
FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)	**VaR**	Valeur à risque

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel

 Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

GLOSSAIRE

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Exposition en cas de défaut

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers (ligne directrice) publiée par l'AMF.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Part permanente ou de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Perte en cas de défaut

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours.

GLOSSAIRE

Probabilité de défaut
Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit
La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio de levier
Ratio se calculant en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratios de fonds propres
Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Risque de contrepartie et d'émetteur
Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit
Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de liquidité
Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché
Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque opérationnel
Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Risque supplémentaire (IRC)
Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Titrisation
Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

Valeur à risque
Estimation de la perte potentielle, au cours d'un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques au cours d'un intervalle d'un an.